



REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR TRES HAUT DEBIT

Procès-Verbal de la Délibération n° 2017-033

Comité syndical du : 24 février 2017	Convoqué le : 16 février 2017
Transmis en Préfecture des Bouches du Rhône le : 27 février 2017	Affiché le :

Le vendredi 24 février 2017 à 14h00, se sont réunis au Syndicat Mixte Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit, sis Aix-en-Provence, tous les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit.

Délégués présents :

- | | |
|------------------------|---------------------|
| - Chantal EYMEOD | disposant de 6 voix |
| - Françoise BRUNETEAUX | disposant de 6 voix |
| - Hélène RIGAL | disposant de 6 voix |
| - Daniel SPERLING | disposant de 6 voix |
| - Patricia GRANET | disposant de 2 voix |
| - Jean-Yves ROUX | disposant de 2 voix |
| - Valérie GUARINO | disposant de 2 voix |
| - Marie-Pierre CALLET | disposant de 2 voix |
| - Laëticia QUILICI | disposant de 2 voix |

Délégués absents donnant pouvoir :

- Solange BIAGGI disposant de 2 voix donne son pouvoir à Marie-Pierre CALLET

Délégués absents :

- | | |
|-----------------------|---------------------|
| - René MASSETTE | disposant de 2 voix |
| - Gérard TENOUX | disposant de 2 voix |
| - Arnaud MURGIA | disposant de 2 voix |
| - Florent ARMAND | disposant de 2 voix |
| - Chantal LASSOUTANIE | disposant de 2 voix |
| - Jean-Guy DI GIORDIO | disposant de 2 voix |

Le total des voix est de : 36.

Le nombre d'élus délégués présents est de 9 sur un total de 16. Le quorum est donc atteint.

Après avoir délibéré, le Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit adopte à l'unanimité des suffrages exprimés ce qui suit.

La Présidente du Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille -22-24, rue Breteuil – 13006 Marseille



COMITE SYNDICAL

Séance du 24 février 2017 à 14h00

DELIBERATION N° 2017-033

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA NOTE D'ORIENTATION 2017-2018 SICTIAM ET COTISATION AU TITRE DE L'ANNEE 2017

Le Comité syndical,

***Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

***Vu** les statuts de PACA THD ;*

***Vu** la délibération n°2013-09 du 06 février 2013 du Comité syndical de PACA THD par laquelle PACA THD a adhéré au SICTIAM (Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes Méditerranée) ;*

***Vu** la délibération n°2014-015 du 17 avril 2014 autorisant la signature de la convention type avec le SICTIAM ;*

Considérant la convention type liée aux plans de services signée le 04 juin 2014 par PACA THD et le SICTIAM ;

Considérant le projet de note d'orientations pour les années 2017-2018, annexée à la présente délibération ;

Considérant la nécessité de verser la cotisation aux frais généraux d'un montant de 1660,48 € TTC, cette somme incluant la participation au financement de l'assistance technique de 1^{er} niveau.

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Comité syndical approuve les dispositions prévues dans la note d'orientation 2017-2018 annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 : Le Comité syndical autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer la note d'orientation 2017 -2018 annexée à la présente délibération.

La Présidente du Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille -22-24, rue Breteuil – 13006 Marseille

- ARTICLE 3 :** Le comité syndical approuve le versement au SICTIAM de la cotisation aux frais généraux d'un montant de 1660,48 € TTC.
- ARTICLE 4 :** Le Comité syndical autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à accomplir toutes les formalités en ce sens, en ce compris la signature de chaque plan de service thématique découlant de la note d'orientation dans la limite budgétaire autorisée et de sa délégation en matière contractuelle

Madame la Présidente de PACA THD

Signé

Chantal EYMEOD